



DIRECTION GÉNÉRALE

ÉCOLE DES GREFFES

**CONCOURS DIRECT D'ENTRÉE EN 2025 AU
CYCLE MOYEN SUPÉRIEUR DE L'ÉCOLE DES GREFFES**

SESSION D'AÔÛT 2024

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ : DROIT ADMINISTRATIF

DURÉE : 3 heures

COEFFICIENT : 3

SUJET : N° 4

QUESTIONNAIRE : ablanian.com

- 1-Distinction entre pouvoir discrétionnaire et compétence liée.
- 2-Distinction contrôle hiérarchique et contrôle de tutelle.
- 3-Distinction Personnes publiques et puissance publique.
- 4-Définissez l'Etat de crise et l'Etat d'urgence.
- 5-Définissez Etat de police et Etat de droit.
- 6-Quel est le mode de désignation du préfet de région ?
- 7-Quelle est la valeur législative de l'ordonnance ?
- 8-Peut-on considérer le pouvoir de police comme un pouvoir absolu ?
- 9-Quels sont les moyens dont dispose l'administration pour assurer l'exécution de ses décisions ?